

Les notions d'auteur et d'œuvre sont des constructions sociales, auxquelles sont associées des croyances qui varient dans l'histoire et entre les cultures. Au nom de qui l'auteur s'exprime-t-il ? L'auteur d'un discours (oral ou écrit), d'une image, d'une musique, peut se présenter et/ou être regardé comme un oracle, un médium, c'est-à-dire le truchement d'une source d'inspiration divine, magique ou démoniaque, que manifestent les états de transe ou de possession, marqués par des changements de voix ou de ton ; ou encore comme le ou la porte-parole – volontaire ou non, conscient ou non – d'un groupe. Pour les œuvres de création (à la différence des discours politiques par exemple), la conception occidentale moderne a établi la représentation de l'auteur comme un individu s'exprimant en son nom propre. Bien que discutée par des sociologues qui voient le sujet de l'œuvre non pas dans l'individu mais dans le groupe social auquel il appartient ou le champ de production culturelle auquel il se rattache, cette conception singularisante sous-tend les débats dont il sera question dans cet essai. C'est donc à partir d'elle que j'interrogerai, dans la première partie, les formes de l'identification entre l'auteur et l'œuvre, et leurs limites. Je recourrai¹ pour ce faire à l'analyse de la notion d'auteur par Michel Foucault, aux théories philosophiques des noms propres, et à ma propre analyse de la triple relation – métonymique, de ressemblance, et de causalité interne (intentionnalité) – entre l'auteur et son œuvre. Ces relations impliquent un lien intime entre la morale de l'auteur et la morale de l'œuvre, tout en l'interrogeant.

Lorsque l'auteur a eu une conduite jugée répréhensible, se pose donc la question du rapport entre sa moralité et son œuvre, qui sera examinée dans la deuxième partie. Les réponses se divisent entre deux attitudes idéaltypiques². La première préconise la séparation de l'auteur et de l'œuvre : « L'histoire de l'art grouille de salopards qui ont aussi été de grands artistes, et la morale n'a pas à s'immiscer dans la création », tranche le critique Pierre Jourde dans une de ses chroniques libres publiée sur le site *BibliObs*. Selon ce point de vue, les œuvres sont donc autonomes et doivent être appréciées en elles-mêmes, indépendamment de la morale de leur auteur. Jourde réagissait à une tribune de l'écrivaine Virginie Despentes dans le quotidien *Libération* au sujet du César attribué à Polanski, qui se concluait en ces termes : « Toutes les victimes de viol d'artistes savent qu'il n'y a pas de division miraculeuse entre le corps violé et le corps créateur. On trimballe ce qu'on est et c'est tout. Venez m'expliquer comment je devrais m'y prendre pour laisser la fille violée devant la porte de mon bureau avant de me mettre à écrire, bande de bouffons ». Une telle position conduit à protester contre les récompenses accordées à ces auteurs scandaleux, à l'instar de l'actrice Adèle Haenel quittant la cérémonie des César à l'annonce du nom de Polanski – réaction dont

¹ (il s'agit de la forme au futur simple du verbe « recourir »)

² *idéaltypique* – adjectif dérivé du terme « idéal-type », c'est-à-dire une norme établie à partir d'un idéal qui ne correspond donc jamais complètement à la réalité.

Virginie Despentes a fait un geste de ralliement contre toutes les formes de « consentement » à l'ordre patriarcal : « Désormais on se lève et on se barre. »

Cependant, une fois affirmée son indissociabilité morale de l'auteur, la question de l'œuvre demeure entière : faut-il la censurer ? Aux États-Unis, une position radicale a émergé à ce propos, résumée par l'expression : « *cancel culture* », « annuler la culture ». « Est-il temps de supprimer Gauguin ? » titrait le *New York Times* à propos de l'exposition de portraits du peintre à la National Gallery de Londres, qui le présentait comme ayant abusé de très jeunes filles en profitant de sa position de supériorité dans des rapports coloniaux inégaux. En France, des associations féministes ont protesté contre la reprise des concerts du chanteur Bertrand Cantat, coupable d'avoir porté des coups mortels à sa compagne, Marie Trintignant. Cependant, dans le cas de Polanski, condamné pour relations sexuelles illicites avec une mineure, ni Virginie Despentes, ni Adèle Haenel n'ont réclamé la censure, seulement le débat public. La question se pose toutefois différemment quand l'auteur a fait « œuvre » d'une conduite privée choquante et répréhensible, que ses écrits légitiment et normalisent, voire magnifient, comme dans le cas de l'écrivain pédophile Gabriel Matzneff, dont les livres tombent de ce fait sous le coup de la loi.

Gisèle Sapiro, *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, « Introduction », Paris, Seuil, 2020

Résumé

Vous proposerez un résumé de ce texte en 120 mots (+/- 10%). Votre texte fera au minimum 108 mots, et au maximum 132 mots.